

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ FLASH (EX NOW) AEROSOL

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2015/830

Revision No. 4.2

Date d'impression 29/01/2019

Date de création 02/02/2015

Date de révision 21/01/2019

## SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

### 1.1. Identification du de produit

Nom du produit FLASH (EX NOW) AEROSOL  
Code du produit 0184GK1 (CLP)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation recommandée

Nettoyant.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH Belgium Inc.  
Lennikse Baan 451,  
B-1070 Anderlecht  
Tel.: (02) 255 94 30  
Adresse e-mail nchbe@nch.com  
Site internet www.ncheurope.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tel: 32 2 255 94 30 (Heures de bureau)

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Irritation cutanée: Catégorie 2  
Irritation oculaire: Catégorie 2  
Aérosols: Catégorie 3  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H229 - Pressurized container: May burst if heated

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

#### Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H229 - Pressurized container: May burst if heated

#### Conseils de prudence

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage  
P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures dépassant 50 °C.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.  
Contient 8% en masse de composants inflammables.  
Tenir hors de portée des enfants.  
A usage professionnel.

### 2.3. Autres dangers

En raison du niveau de pH, le produit est classé.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

## SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## 3.2. Mélanges

Chemical Name	No.-CAS	EC N°	EU - REACH reg number	Weight-%	EU - GHS/CLP	Notes
ISOBUTANE	75-28-5	200-857-2	01-2119485395-27	3 - < 5	Press. Gas Flam. Gas 1 (H220)	K
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	107-98-2	203-539-1	01-2119457435-35	1 - < 3	STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 3 (H226)	
PROPANE	74-98-6	200-827-9	01-2119486944-21	1 - < 3	Press. Gas Flam. Gas 1 (H220)	
ALKYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORIDE	68391-01-5	269-919-4	.	< 0.3	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	
ALKYL DIMETHYL ETHYLBENZYL AMMONIUM CHLORIDE	85409-23-0	287-090-7	.	< 0.3	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

## EU notes

Note K - La classification comme cancérigène ou mutagène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0.1% w/w 1,3-butadiène

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

## 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne PAS faire vomir.

Inhalation

En cas d'exposition à de fortes concentrations d'aérosols, aller à l'air libre. Consulter un médecin si apparition d'une irritation ou une difficulté à respirer.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.

Inhalation

Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées. L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1. Moyens d'extinction**Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le matériel peut créer des conditions glissantes. Container sous pression. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection. Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau pour éviter l'explosion.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ventiler la zone. En raison de la nature de l'emballage aérosol, un déversement important est peu probable. Pour un petit déversement, porter des vêtements protecteurs appropriés, ventiler la zone, absorber avec un matériau inerte et transférer tout le matériel dans un réc.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section).

Méthodes de nettoyage

Pour les résidus non volatils : Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir sections 7, 8 et 13.

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Assurer une ventilation adéquate.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

**SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

Chemical Name	Union Européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Belgique
ISOBUTANE				AGW: 1000ppm AGW: 2400mg/m <sup>3</sup> Peak: 4000ppm Peak: 9600mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000ppm TWA: 2400mg/m <sup>3</sup>	1000 ppm TWA (gas, as Aliphatic hydrocarbons [alkanes C1-4]) 1000 ppm TWA
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER		STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm	AGW: 100ppm AGW: 370mg/m <sup>3</sup> Peak: 200ppm	150 ppm STEL; 568 mg/m <sup>3</sup> STEL 100 ppm TWA; 375

		TWA: 375 mg/m <sup>3</sup> Skin	STEL: 375 mg/m <sup>3</sup> Skin	Peak: 740mg/m <sup>3</sup> TWA: 100ppm TWA: 370mg/m <sup>3</sup> BGW: 15mg/L	mg/m <sup>3</sup> TWA
PROPANE				AGW: 1000ppm AGW: 1800mg/m <sup>3</sup> Peak: 4000ppm Peak: 7200mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000ppm TWA: 1800mg/m <sup>3</sup>	1000 ppm TWA (gas, as Aliphatic hydrocarbons [alkanes C1-4]) 1000 ppm TWA

Chemical Name	Autriche	Suisse	Romania
ISOBUTANE	STEL: 1600 ppm STEL: 3800 mg/m <sup>3</sup> TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 3200 ppm STEL: 7200 mg/m <sup>3</sup> TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup>	
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	Skin STEL: 50 ppm STEL: 187 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 187 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 50 ppm Ceiling: 187 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 200 ppm STEL: 720 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm TWA: 360 mg/m <sup>3</sup>	150ppm STEL 568mg/m <sup>3</sup> STEL 100ppm TWA 375mg/m <sup>3</sup> TWA
PROPANE	STEL: 2000 ppm STEL: 3600 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 4000 ppm STEL: 7200 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup>	1000ppm STEL 1800mg/m <sup>3</sup> STEL 778ppm TWA 1400mg/m <sup>3</sup> TWA

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC.

### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Conforme à EN 14387 (vapeurs organiques). Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

### Protection des mains

Utilisation en trempage ou par immersion; Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Caoutchouc nitrile (0.4 mm). PVC (0.7mm). Gants en néoprène (0.4 mm). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

### Protection des yeux

Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire. Approuvé selon EN 166.

### Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

<b>Aspect</b>	Blanc Mousse	<b>Densité</b>	0.96
<b>État physique</b>	Liquide	<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau
<b>Odeur</b>	Agrumes	<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non applicable.
<b>pH</b>	13	<b>Viscosité</b>	Non visqueux
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Non applicable.	<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	-5 °C	<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	< -50 °C	<b>VOC Content (%)</b>	8.1 %
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Limites d'inflammation dans l'air en %</b>	Non applicable.		
<b>Vapor Pressure</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.		

### 9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun matériau à mentionner.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Chemical Name	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
ISOBUTANE			= 658 mg/L ( Rat ) 4 h
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	= 5000 mg/kg ( Rat )	= 13 g/kg ( Rabbit )	> 6 mg/L ( Rat ) 4 h
PROPANE			= 658 mg/L ( Rat ) 4 h
ALKYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORIDE		= 1420 mg/kg ( Rat )	

#### Sensibilisation

Pas d'information disponible.

#### Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.

#### Inhalation

Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées. L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

#### Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

#### Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérogène connue.

#### Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

#### Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

#### **Effets écotoxicologiques**

Les valeurs de pH>10,5 peuvent être fatales aux poissons ou autres organismes aquatiques.

Chemical Name	Toxicité pour les poissons	Daphnie	Toxicité pour les algues
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	LC50 = 20.8 g/L Pimephales promelas 96 h	23300; 48 h Daphnia magna mg/L EC50	
ALKYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORIDE	LC50 0.223 - 0.46 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 = 1.3 mg/L Poecilia reticulata 96 h LC50 = 2.4 mg/L Oryzias latipes 96 h LC50 0.823 - 1.61 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h		

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Généralement un produit minéral qui ne peut être éliminé de l'eau par des procédés biologiques.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable. Information sur les composants ci-dessous.

Chemical Name	log Pow
ISOBUTANE	2.88

MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	-0.437
PROPANE	2.3

**12.4. Mobilité dans le sol**

Soluble dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles.

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Ne pas exposer à la chaleur, aux flammes, étincelles ou source d'ignition. Ne pas percer ou brûler même après usage. Les emballages vides doivent être recyclés, retraités ou détruits.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

16 05 04 Gaz en récipient à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

15 01 10\* Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1, 14.2, 14.3, 14.4.**

IMDG/IMO

<b>UN Number</b>	UN1950
<b>UN proper shipping name</b>	Aerosols, asphyxiant
<b>Classe de danger</b>	2.2
<b>No EMS</b>	F-D, S-U

ADR / RID

<b>N° ONU</b>	UN1950
<b>Classe de danger</b>	2.2
<b>Code de classification</b>	5A
<b>Quantité limitée</b>	1 L
<b>Categorie (Code tunnel)</b>	3 (E)

IATA/ICAO

<b>N° ONU</b>	UN1950
<b>Classe de danger</b>	2.2
<b>Code ERG</b>	2L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de précautions spéciales.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's.

**Informations complémentaires**

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

..  
Tableaux des maladies professionnelles (FRANCE SEULEMENT) :

Chemical Name	RG
ISOBUTANE	RG 84
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	RG 84
PROPANE	RG 84
ALKYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORIDE	RG 65, RG 66

Classification WGK

Classe de danger pour l'eau hebdomadaire (WGK1), Classification selon AwSV-Verordnung

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

## SECTION 16. AUTRES DONNÉES

### Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3

H220 - Gaz extrêmement inflammable. H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. H302 - Nocif en cas d'ingestion. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Expert judgement. Sur la base des résultats d'essais. H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Préparé par Austen Pimm

Date de création 02/02/2015

Date de révision 21/01/2019

### Revision summary

SDS mise-à-jour Sections de la FdS mise-à-jour 2 15 3 16

### Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungskategorie (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Emergency Response Procedures for Ships Carrying Dangerous Goods

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

### Information supplémentaire

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

### Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**